

RÉCAPITULATIF DE VOTRE SCÉNARIO

Ce scénario a été créé le 12 décembre 2019 à partir de vos données personnelles et de vos informations de carrière

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Madame GAULIER nathalie valérie

Née le 05 juillet 1973

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

2 73 07 13 055 186

ADRESSE MAIL

-

SITUATION FAMILIALE

Marié(e)

NOMBRE D'ENFANTS

2

SITUATION ACTUELLE

Invalidité

DATE DE DÉBUT DE LA SITUATION DE INVALIDITÉ

Novembre 2011

MONTANT DE VOTRE PENSION D'INVALIDITÉ (PAR MOIS)

547,6 €

DERNIÈRE ACTIVITÉ

Salarié(e) non cadre du secteur privé

CARRIÈRE PASSÉE

TRIMESTRES ACQUIS

115

57

Il vous reste 57 trimestres à acquérir pour pouvoir partir à taux plein.

Vous n'avez pas effectué de modifications dans votre carrière.

CARRIÈRE FUTURE

ACTIVITÉ RETROUVÉE DANS LE FUTUR ?

Non

En partant à

62 ANS

AU 01/08/2035

Avec

181

TRIMESTRES

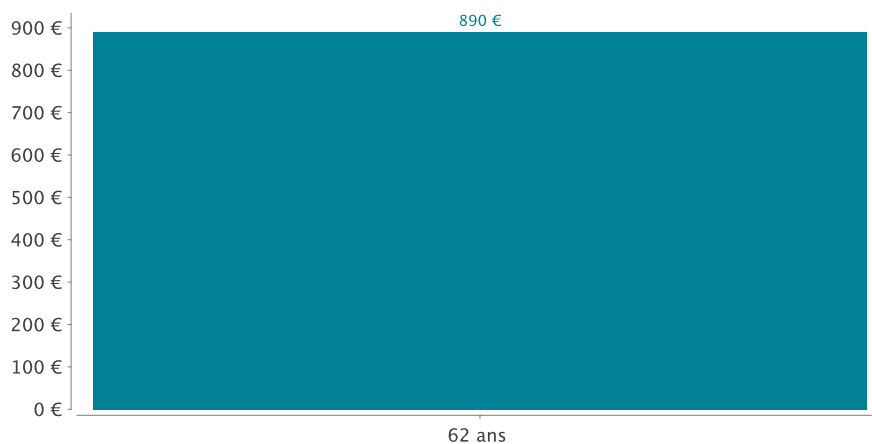
Vous pourriez avoir droit à

890€

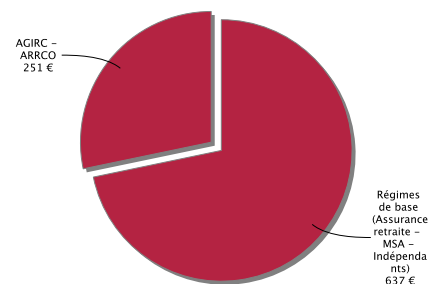
BRUT/MOIS

 Âge légal

MONTANT DE LA RETRAITE EN FONCTION DE L'ÂGE DE DÉPART (EN € BRUT/MOIS)



COMPOSITION DE VOTRE RETRAITE



Le détail par régime de la composition de votre retraite est présenté dans les pages suivantes

DÉTAIL DE VOTRE SIMULATION

SIMULATION DE LA RETRAITE DES RÉGIMES DE BASE (ASSURANCE RETRAITE - MSA - INDÉPENDANTS)

MONTANT (EN € BRUT/MOIS) VERSÉ PAR LE RÉGIME DES SALARIÉS

637 €

Pour un total de **164 trimestres**

Pour l'âge de départ à la retraite sélectionné, vous avez atteint les conditions pour un départ à taux plein.

En ayant cotisé sur la base de faibles revenus, votre retraite sera portée à un montant minimum, dit minimum contributif. Il est accordé uniquement au taux plein.

Vous bénéficiez de l'intégralité de votre retraite **DE SALARIÉ** sans aucun abattement.

Vous êtes en situation d'invalidité avant votre départ en retraite : vous pouvez bénéficier de la retraite pour inaptitude dès l'âge légal. Son montant est calculé à taux plein.

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités **salariées** (L'Assurance retraite).

LA CARRIERE PRISE EN COMPTE POUR VOTRE SIMULATION

Total du nombre de trimestres par régime

54

Nombre total de trimestres (cotisés, assimilés, équivalents) acquis au sein du régime

Le calcul du montant de la retraite des Régimes de base (Assurance retraite - MSA - Indépendants) a été réalisé sur la base des données générées par défaut à partir des données saisies à la première étape de la simulation.

DÉTAIL DE VOTRE SIMULATION

SIMULATION DE LA RETRAITE AGIRC-ARRCO

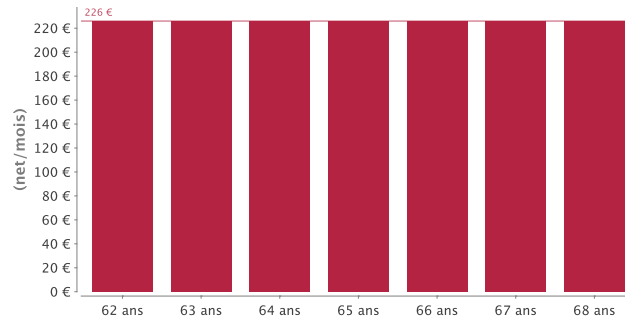
MONTANT (EN € BRUT/MOIS) VERSÉ PAR L'AGIRC - ARRCO

251 €

Le régime **AGIRC - ARRCO** résulte de la fusion des régimes ARRCO et AGIRC pour lesquels vous aviez des droits séparés. Dans un souci d'information vous trouverez ci-dessous le détail de la répartition de vos droits entre ces anciens régimes.

En décidant de partir à la retraite un an après votre date de taux plein, vous bénéficiez de l'intégralité de votre retraite **AGIRC - ARRCO** sans aucun abattement.

Si vous décalez votre départ de deux ans au minimum vous bénéficierez d'une majoration pendant un an. Vous pouvez modifier l'âge de départ sélectionné pour décider du meilleur moment pour votre départ à la retraite.



LA CARRIERE PRISE EN COMPTE POUR VOTRE SIMULATION

Total des points AGIRC - ARRCO

902,49 pts

Nombre total de points acquis pour cette activité

902.49 pts ARRCO = 902.49 pts AGIRC-ARRCO

902.49 pts = 902.49 pts AGIRC-ARRCO

Le calcul du montant de la retraite Agirc-Arrco a été réalisé sur la base des données générées par défaut à partir des données saisies à la première étape de la simulation.

GLOSSAIRE RETRAITE

LES ÂGES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE RETRAITE

■ ÂGE LÉGAL

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite. Cet âge légal est fixé entre 60 et 62 ans selon votre année de naissance. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont possibles, sous conditions.

MAJORATION POUR ENFANTS

Avantage supplémentaire en matière de retraite essentiellement lié à la situation personnelle du bénéficiaire plutôt qu'à ses cotisations.

Les fonctionnaires bénéficient d'une majoration de leur retraite s'ils ont élevé au moins trois enfants pendant neuf ans. Cette majoration est de 10 % du montant de la retraite pour trois enfants et de 5 % par enfant supplémentaire. Les salariés du privé peuvent aussi bénéficier d'une majoration de 10 %. Certains régimes complémentaires dont l'AGIRC-ARRCO accordent également des majorations pour trois enfants nés ou élevés ou pour chaque enfant de moins de 25 ans à charge.

DURÉE D'ASSURANCE (nombre de trimestres acquis)

Total des trimestres validés. Le nombre de trimestres acquis (durée d'assurance) sert au calcul de la retraite de base. La durée d'assurance totale (c'est-à-dire le nombre de trimestres acquis tous régimes de base confondus) sert notamment à déterminer le taux de calcul de la retraite (voir aussi « Trimestre cotisé »).

SURCOTE

Majoration de la retraite attribuée à l'assuré qui continue à travailler au-delà du nombre de trimestres nécessaires (durée d'assurance) pour bénéficier d'une retraite à taux plein et au-delà de l'âge légal de départ.

DÉCOTE

La décote est un coefficient de minoration appliqué à la retraite. Elle s'applique lorsqu'un assuré qui n'a pas atteint l'âge d'obtention du taux plein, choisit de partir à la retraite avant d'avoir atteint le nombre de trimestres nécessaires (durée d'assurance) pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

TRIMESTRES COTISÉS

Dans les régimes de base des salariés, des artisans et des commerçants, il s'agit du nombre de trimestres (durée d'assurance) qui a donné lieu au versement de cotisations obligatoires ou volontaires. En 2015, pour valider un trimestre, il faut avoir cotisé sur une rémunération égale à 150 fois le Smic horaire (1 441,50 euros en 2015 pour un trimestre). Il ne peut pas être retenu, quel que soit le revenu cotisé, plus de quatre trimestres par an. Voir « Durée d'assurance cotisée ».